

DELIBERATION N° 2003/09-10 - COMITE D'EXPANSION : REMPLACEMENT D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur ORIOL, rapporteur, rappelle à l'Assemblée sa délibération du 28 mai 2001, portant sur l'élection des membres du Conseil Municipal, chargés de siéger au Conseil d'Administration du Comité d'Expansion.

Il indique qu'à la suite de la démission de Monsieur CORBET, en date du 28 novembre 2002, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire interpelle le représentant du groupe d'opposition Ludres Notre Ville, l'invitant à proposer la candidature d'un des membres de ce groupe auquel appartenait Monsieur CORBET.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de désigner M. Philippe FRANOUX comme membre du Conseil Municipal chargé de siéger au Conseil d'Administration du Comité d'Expansion.